



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**INSTALLATION (MONTAGE ET DEMONTAGE) DU CHAPITEAU COMMUNAUTAIRE
POUR L'ORGANISATION DU TOUR DES 100 COMMUNES -ATTRIBUTION ET SIGNATURE
D'UN MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que lors de l'adoption du projet de territoire le 6 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a retenu l'organisation d'une course cycliste intitulée « TOUR DES 100 COMMUNES »,

Considérant que cette première édition se déroulera le samedi 4 mars 2023, il y a lieu d'installer le chapiteau communautaire pour le bon fonctionnement de la manifestation,

Considérant qu'au titre de cette manifestation, le montage du chapiteau communautaire s'effectuera le vendredi 3 mars 2023, et le démontage le dimanche 5 mars 2023 sur le village d'arrivée situé à Béthune,

Considérant que le montage et le démontage de ce chapiteau nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les engins de levage et qu'il y a lieu de solliciter une société qui se situe près d'Isbergues, lieu de stockage du matériel, afin de limiter les frais de transport,

Considérant que seule la société SAS MAISON LOURDEL, dans ce périmètre, se trouve être habilitée pour y procéder, il y a lieu, en application des dispositions de l'article R-2122-8 du code de la commande publique, de signer un marché avec la SAS MAISON LOURDEL ayant son siège social à Roquetoire (62120), 346 rue du Stade, dont l'offre a été jugée économiquement avantageuse, pour un montant de 5 387,76 € HT à compter de sa notification,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'installation (montage et démontage) du chapiteau communautaire du vendredi 3 mars au dimanche 5 mars 2023 sur le village d'arrivée de la course cycliste intitulée « TOUR DES 100 COMMUNES », à la SAS MAISON LOURDEL, ayant son siège social à Roquetoire (62120), 346 rue du Stade, et de le signer pour un montant total de 5 387,76 € HT à compter de sa notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..1.6.FEV. 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 FEV. 2023**

Et de la publication le : **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe